Au Conseil Communal
de et à
**1041 Bottens**

**CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS** Bottens, le 23 avril 2018

# Préavis MUNICIPAL NO 2018-02

## « DÉPENSES EXCEPTIONNELLES GÉNÉRÉES PAR LE PROJET D'ARCHITECTES POUR LA CRÉATION DE L'UAPE »

## RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Messieurs Christophe Panchaud, David Truffer et David Staubli, rapporteur, s'est réunie le 16 avril 2018 pour statuer sur l'objet susmentionné. Elle a pris connaissance des informations municipales et a rencontré Monsieur Christian Jacquier, municipal en charge du dossier. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour les informations complémentaires fournies à notre entière satisfaction.

La commission a examiné chaque élément et précise les points suivants :

*Projet immobilier UAPE 2017*

Malgré le refus du préavis 2017-06, les honoraires d'étude du projet de création d'une UAPE dans le sous-sol du collège des Lionceaux doivent être payés.

L'étude a été réalisée conformément à la demande de notre commune et les délivrables fournis sont conformes aux attentes.

A noté que cette étude reste entièrement à disposition de la commune et pourra être en cas de besoin utilisée dans le futur.

*Règlement du 14 décembre 1979 sur le budget de fonctionnement*

- La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil en début de législature.
- Le préavis 2016-08 ''relatif à l'engagement des dépenses imprévues et exceptionnelles pour la législature 2016-2021'' stipule un montant maximum de 30'000.00 par cas, d'où ce préavis 2018-02

En conclusion,

La commission recommande au Conseil communal de Bottens d'**accepter** le préavis municipal 2018-02 « Dépenses exceptionnelles générées par le projet d'architectes pour la création de l'UAPE» soumis par la Municipalité, tel que proposé.

David Staubli : Le 25.04.2018

Christophe Panchaud : 23.04.2018

David Truffer : 26.04.2018